



15ème législature

Question N° : 3228	De M. M'jid El Guerrab (Non inscrit - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Sécurité et protection des installations militaires	Analyse > Sécurité et protection des installations militaires.
Question publiée au JO le : 28/11/2017 Réponse publiée au JO le : 09/01/2018 page : 160		

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le renforcement de la sécurité et de la protection des installations militaires. Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit, entre autre, la création de 150 ETP dont une partie sera dédiée à la protection des emprises militaires (bases aériennes en métropole, bases outre-mer, sites isolés...) et un investissement de 105 millions d'euros consacré à la sécurité-protection (SECPRO) des sites sensibles du ministère des armées. Au regard de l'actualité de ces dernières semaines, alors que deux incendies sont survenus en septembre 2017 dans des casernes de gendarmerie, il souhaitait savoir si ces crédits seront suffisants pour rénover ces infrastructures et connaître les moyens qui permettraient de supporter ces efforts.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2018 marque un effort accru en matière de protection des installations du ministère des armées. Cet effort constitue une étape supplémentaire dans la montée en puissance des ressources affectées à la protection des infrastructures de défense, qui ont déjà plus que doublé entre 2015 et 2017 pour atteindre à cette date 150 millions d'euros. Pour ce qui concerne la période s'étendant de 2018 à 2023, le montant des crédits consacrés à ce type d'opérations s'élèvera à environ 600 millions d'euros. Par ailleurs, les effectifs du ministère des armées connaîtront, en 2018, une nouvelle hausse de plus de 500 équivalents temps plein (ETP), parmi lesquels 150 seront affectés à la protection des emprises militaires. Ces emplois supplémentaires renforceront un effectif d'environ 6 700 ETP dédié en permanence à la fonction protection. Cette augmentation significative de moyens destinée à prendre en compte l'évolution de la menace contre les installations et activités du ministère des armées, s'accompagne, d'une part, d'une politique de mise à jour des référentiels ministériels de sécurité et d'études de conception de systèmes intégrés de protection de sites, d'autre part, de la mise en œuvre d'accords-cadres pour l'acquisition d'équipements de sécurité et de protection. Au-delà du budget des armées pour 2018, le ministère s'inscrit donc dans une logique d'amélioration de la sécurité de ses infrastructures sur le long terme, à la fois soutenable budgétairement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, définissant des priorités au regard de la vulnérabilité et de la sensibilité des sites et adossée à des solutions techniques innovantes et robustes (protection périmétrique, détection, surveillance, contrôle d'accès, systèmes de supervision, etc.).